

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

*Direction générale de l'aviation civile*

**Décision n° 164 du 14 décembre 2011 relative à la composition nominative du comité technique spécial (CTS) du service de la navigation aérienne Sud - Sud-Est (SNA/SSE)**

NOR : DEVA1134781S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le chef du service de la navigation aérienne Sud - Sud-Est,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 *bis*, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, notamment ses articles 15 et 17 ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2011 portant création de comités techniques de réseau, de proximité et spéciaux à la direction générale de l'aviation civile et à l'École nationale de l'aviation civile, notamment son article 4 ;

Vu la circulaire d'application du décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État. Dispositions relatives à l'organisation et à la composition des comités techniques ;

Vu les propositions des organisations syndicales,

Décide :

Suite aux résultats des élections professionnelles 2011 qui se sont déroulées au sein du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, la composition du comité technique spécial du service de la navigation aérienne Sud - Sud-Est est fixée comme suit :

Article 1<sup>er</sup>

M. Serge CALLEC, IEEAC/P1C, chef du SNA/SSE, ou son représentant.

Mme Anne GAUTHIER, ATTAAC/N chef du service administratif du SNA/SSE, ou son représentant.

Article 2

Sont désignés en qualité de membres représentant le personnel :

**Par l'UNSA**

*Titulaires*

M. BARBAROUX Denis, ICNA/PPL.

M. PERNET Philippe, TSEEAC/EXC.

*Suppléants*

M. HEIM Laurent, ICNA/CHF.

M. MASSIAS Jacques, IESSA/DIV.

**Par le SNCTA**

*Titulaires*

Mlle AIMOT Laure, ICNA/PPL.

Mme BRUN Karine, ICNA/CHF.  
M. MERQUEY François, ICNA/PPL.

*Suppléants*

M. GIRAUD Pierre-Emmanuel, ICNA/PPL.  
M. BALAGUER Laurent, ICNA/DIV.  
M. BOURREE Julien, ICNA/PPL.

**Par la CGT**

*Titulaires*

M. GIGOUT Cyril, ICNA/DIV.  
M. BOUHAMDANE Abdessamad, IESEA/PPL.  
M. BARRAQUE Bernard, TSEEAC/EXC.

*Suppléants*

M. ISIDORE Pierre, ICNA/PPL.  
Mme LALaurIE Christine, TSEEAC/PPL.  
M. DURAND Gilbert, IESEA/DIV.

**Par FO**

*Titulaire*

Mme ESPANET Isabelle, ICNA/D.

*Suppléant*

M. DONZEAU Stéphane, TSEEAC/N.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 14 décembre 2011.

*Le chef du service  
de la navigation aérienne Sud - Sud-Est,  
S. CALLEC*